



16^{ème} RALLYE RÉGIONAL DE SARRIANS

29 et 30 octobre 2022

Association Sportive Automobile Méditerranée
771 Avenue Marc Lepoutre
84700 SORGUES
Tél. : 06.34.30.79.33 – asamediterranee@sfr.fr

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Les engagements sont à renvoyer à : **Association RALLYE DE SARRIANS**
862 Route de Parisi -- 84260 SARRIANS
Tél. : 04 90 65 59 03
rallyedesarrians@orange.fr
www.rallyedesarrians.fr

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Dés visa obtenu
Ouverture des engagements	lundi 5 septembre 2022
Clôture des engagements	Lundi 17 Octobre 2022 à minuit
Remise du Carnet d'itinéraire (Road book)	Samedi 22 octobre 2022 de 7h45 à 19h au Bar du Casino à Sarrians et Vendredi 28 octobre 2022 de 7h45 à 19h au Bar du Casino à Sarrians
Date et heures des reconnaissances	Samedi 22 octobre 2022 de 8 h à 19 h et Vendredi 28 octobre 2022 de 8 h à 19 h.
Vérifications Administratives	Samedi 29 octobre de 7 h.15 à 11 h 15 à la salle F. Mistral - Sarrians
Vérifications Techniques	Samedi 29 octobre de 7 h 30 à 11h 30 Place Jean Jaurès - Sarrians
Mise en place du parc fermé de départ	Samedi 29 octobre à partir de 7 h 30 Domaine Fontaine du Clos, 735 Bd du Comté d'Orange – SARRIANS
1 ^o Réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 29 octobre à 10 h 45 au PC (Salle Regain-Bd Giono) - SARRIANS
Publication des équipages admis au départ	Samedi 29 octobre à 12 h 15 au P.C. (Salle Regain – Bd Giono - Sarrians) et au Parc de départ ((Domaine Fontaine du Clos, 735 Bd du Comté d'Orange – SARRIANS
Publication des heures et ordre départ	Samedi 29 octobre à 12 h 15 au PC. (Salle Regain à Sarrians) et au de parc de départ (Domaine Fontaine du Clos, 735 Bd du Comté d'Orange – SARRIANS
Briefing des pilotes	Briefing écrit remis contre émargement au contrôle administratif
Départ du 1 ^{er} concurrent	Samedi 29 octobre, Domaine Fontaine du Clos, 735 Bd du Comté d'Orange à Sarrians, à 13h25 (1 ^{er} V.H.C)
Arrivée de la 1 ^{ère} Etape	Samedi 29 octobre, Bd Théodore Aubanel à Sarrians à partir de 15h 11 (1 ^{er} V.H.C)
Publication des heures et ordre	Samedi 29 octobre à 19h au PC (Salle Regain à Sarrians) et au parc d'arrivée, (Bd Théodore Aubanel à Sarrians).
Départ de la 2 ^{ème} étape	Dimanche 30 octobre, Bd Théodore Aubanel à Sarrians, 7h15 (1 ^{er} V.H.C)
Arrivée du Rallye	Dimanche 30 octobre, Bd Théodore Aubanel à Sarrians A partir de 14h.06, (1 ^{er} V.H.C)
Vérifications Finales	Garage Ludovic JUPILLE - Bd du Comtat Venaissin – 84260 SARRIANS
Publication des résultats du Rallye	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au PC et au Parc d'arrivée à Sarrians.
Remise des Prix	Dimanche 30 octobre, 1 heure après le classement officiel définitif - Salle des fêtes Frédéric Mistral à Sarrians

ARTICLE 1P. ORGANISATION1P. ORGANISATION

L'ASA Méditerranée organise, les 29 et 30 octobre 2022 le 16^{ème} Rallye Régional de SARRIANS en qualité d'organisateur Administratif

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côtes d'Azur sous le Visa N°51 et sous le Permis d'Organiser N°536 en date du 21/07 /2022.

Comité d'organisation

Co Présidents : Mrs Philippe CLEMENT et Jacques BERNARDI

Membres : Le bureau et les membres de l'Association **RALLYE de SARRIANS**

Le secrétariat du Rallye et la Permanence du Rallye :

- Jusqu'au vendredi 28 octobre 2022 :

Association RALLYE DE SARRIANS

862 Route de PARISI

84260 SARRIANS

Tél. : 04 90 65 59 03 - rallyedesarrians@orange.fr

- du samedi 29 octobre au dimanche 30 octobre 2022 :

PC Course, Espace Regain Place Jean Giono à SARRIANS

Organisateur Technique :

Association RALLYE DE SARRIANS

Représentée par son Président Jacques BERNARDI

862 Route de Parisi

84260 SARRIANS

- Vérifications administratives à la salle des fêtes F. Mistral à SARRIANS
- Vérifications techniques sur la place Jean Jaurès à SARRIANS
- Accueil Presse (Samedi matin) à la salle des fêtes F. Mistral à SARRIANS
- Accueil Officiels à l'Espace Regain Place Jean Giono à SARRIANS
- Accueil Commissaires à la salle des fêtes F. Mistral à SARRIANS
- Direction de Course à l'Espace Regain Place Jean Giono à SARRIANS

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

		N° licence
Président du Collège	Mr BIAGIONI Norbert	25075
Membre du Collège	Mme DUCARTERON Maryline	6840
	Mr BRILLARD Thierry	2756
Directeur de Course	Mr Marc DUCARTERON	9003
Directeurs de Course Adjoints	Mr OUDINOT Stéphane	45980
	Mr PATISSON Albert	5475
	Mr RICHARD Robert	44752
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Mr GAUTHIER Jacques	35196
	Mme EYRAUD Delphine	132992
	Mr ANDREANI François	132975
Médecin chef	Mr VANIER Frédéric	
Responsable des commissaires techniques	Mr LAMBERT Lismon	3585

Commissaires Techniques	Mr BLANC Philippe	38131
	Mr BOUVERAT Bernard	7392
	Mr CORBET Robert	6850
	Mr DEL CORSO Alain	35800
	Mr FORESTELLO J.Pierre	11620
	Mr HIELY David	33408
	Mr VERDIER Mickael	197297
Chargés des relations avec les concurrents	Mme RICHARD Marie	49602
	Mme SCHMIT Sylvie	36488
	Mme FORESTELLO Isabelle	138486
Directeur de course délégué à la voiture tricolore	Mr SCHMIT Clair	36488
	Mr PRIANO Louis	2757
Délégué sécurité Ligue P.A.C.A. + Chargé du RTS	Mr HARDY Patrick	233379
	Mr GABELOTAUD Pierre	122222
Directeur de course délégué à la voiture Autorité	Mr GASPARINI Jean-Charles	107100
	Mr CLEMENT Philippe	198149
Véhicule damier	Mr JOURDAN Marc	213875
	Mr SAÏN Henri	242362
Responsable du matériel	Mr CLERC Nicolas	256275
	Mr JOUANNE Alexandre	145793
	Mr JOYEUX Jérôme	228020
	Mr SUBE Paul	7585
Responsable des commissaires	Mme ROUX Séverine	242803
	Mr GOEFFEL Stéphane	242801
Responsable Liaison Radio	Mr BENIVAY Joël	1683
Véhicule info	Mr MEILLORET René	147512

Nombre de postes de commissaires..... : Voir le plan de sécurité détaillé de l'épreuve

Nombre de commissaires..... : Voir le plan de sécurité détaillé de l'épreuve

Nombre d'ambulances (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : Voir le plan de sécurité détaillé de l'épreuve

Juges de fait

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier et ceux du rallye de doublure, sont déclarés compétents. !!!!!

1.2P. ELIGIBILITÉ

Le RALLYE REGIONAL DE SARRIANS compte pour :

- Coupe de France des Rallyes 2023 (coefficient 2)
- Les Challenge de LA ligue du Sport Automobile Provence – Alpes – Côte d'Azur 2022, suivants : rallye asphalte "pilotes", rallye asphalte "copilotes", rallye asphalte "jeune espoir", rallye féminin.

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les confirmations d'engagement et les horaires de convocation aux vérifications seront précisés lors de la publication de l'ordre de départ sur le site internet du rallye www.rallyedesarrians.fr ; aucune convocation ne sera envoyée par courrier.

Les vérifications administratives auront lieu samedi 29 octobre de 7 h 15 à 11h 15

Les vérifications techniques auront lieu de 7 h 30 à 11 h 30 Place Jean Jaurès à Sarrians

Un temps imparti de 20 mn sera donné aux concurrents pour se présenter au départ du convoi pour les vérifications techniques.

Les vérifications finales, seront effectuées :

Garage Ludovic JUPILLE à SARRIANS

Taux Horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA

3.1P. Demande d'Engagement – Inscriptions

3.1.5P.

Toute personne qui désire participer au 16^{ème} Rallye REGIONAL de SARRIANS doit adresser au secrétariat du Rallye - Association RALLYE DE SARRIANS – 862 Route de Parisi - 84260 SARRIANS - (cachet de la poste faisant foi), la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **accompagnée du montant des droits d'engagement**, avant le lundi 17 octobre 2022

Aucun engagement par téléphone ne sera accepté.

3.1.10P.

Le nombre d'engagés est fixé à 145 voitures maximum, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **160** voitures pour les deux Rallyes.

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs à **350 €** (Equipage 100% Féminin à 300 €)
- sans la publicité facultative des organisateurs à 700 €

Le règlement de l'engagement sera à établir au nom : Association RALLYE DE SARRIANS.

Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais, ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement et des documents réclamés au paragraphe 3.1.12P.

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi que des photocopies des permis de conduire, des photocopies de la licence 2022 de chaque membre d'équipage et la photocopie de la première page du Passeport technique.

Les envois en recommandés ou en Chronopost sont déconseillés (délais de réception plus longs).

Les adresses électroniques lisibles et les numéros de téléphones mobiles, sont très importants

3.2.9P

« Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque »

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance : les lieux seront indiqués dans le carnet d'itinéraire du rallye.

Toute assistance en dehors des parcs prévus à cet effet est interdite

Les ravitaillements en essence sont autorisés uniquement dans les parcs d'assistance.

Pour des raisons de superficie de parc, il ne sera toléré, avec la voiture de course, uniquement un seul véhicule d'assistance (Adhésifs *ASSISTANCE* obligatoire). Un parc à remorques et porte-voiture est prévu par l'organisation, donc ceux-ci sont interdits dans les parcs d'assistance.

Le Parc à Remorques est situé sur le terrain à côté du parking du Skate-Park (Avenue Paul Cézanne).

Tout manquement à cette règle sera sanctionné par le Collège des Commissaires sportifs.

Dans la zone d'assistance la vitesse est limitée à 30 km /h.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

« Le 16ème RALLYE REGIONAL DE SARRIANS » représente un parcours de 202 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 8 spéciales d'une longueur totale de 40 kms entièrement sur asphalte.

1^{ère} Etape : Samedi 29 octobre 2022

ES 1 ⇔ Le Barroux – La Roque-Alric ⇔ 4 km 500

ES 2 ⇔ Sarrians - Vignes de Vacqueyras ⇔ 6 km 000

2^{ème} Etape : Dimanche 30 octobre 2022

ES 3 et ES 6	⇒ Sarrians - Vignes de Vacqueyras	⇒ 6 km 000
ES 4 et ES 7	⇒ Col de La Madeleine	⇒ 4 km 400
ES 5 et ES 8	⇒ Malaucène- Suzette	⇒ 4 km 350

L'itinéraire horaire est indiqué en annexe du présent règlement dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCE

Conforme au règlement standard FFSA

Dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter le code de la route lors des reconnaissances et ne pourront réaliser que 3 passages maximum par épreuve spéciale.

Des contrôles seront mis en place par l'organisation

Les reconnaissances auront lieu :

Samedi 22 octobre 2022 de 8h à 19h

Vendredi 28 octobre de 8h à 19h.

6.2.7 PÉNALITÉS

Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés

ou non-respect du nombre maximum de passages

ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série :

. Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye

. Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA

. Départ refusé

Les trois pénalités sont cumulées

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

7.5.17.3

Sur le parcours des épreuves spéciales, seul les dépannages demandés par la direction de course seront pris en charge par l'organisateur. S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.

L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.

Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité.

Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge

7.5.17.4.

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX et COUPES

Les prix et les coupes ne sont pas cumulables

Classement Scratch

Au 1er : 700 €

Au 2ème : 600 €

Au 3ème : 500 €

Classement par Classe

	1 à 3 partants	4 à 7 partants	8 à 12 partants	13 à 19 partants	+ de 20 partants
1er	170 €	350 €	350 €	350 €	350 €
2ème		170 €	200 €	200 €	200 €
3ème			150 €	150 €	150 €
4ème				70 €	100 €
5ème					70 €

Challenge Féminin

→ Seuls les équipages composés de pilote féminin et copilote féminin seront récompensés au classement féminin.

→ Si le nombre de partantes est au moins égal à 4 équipages (100% féminin), un tirage au sort sera effectué lors de la remise des prix ; la pilote gagnante parmi ces équipages se verra offrir un engagement pour le prochain rallye de Sarriens en 2023.

Présence obligatoire d'un membre de l'équipage (pilote/copilote) pour récupérer le lot en cas de victoire.

	1 à 4 partantes	5 et plus partantes
1er	150 €	150 €
2ème		70 €
3ème		50 €

Sont considérés comme partants, tous concurrents autorisés à prendre le départ du rallye.

Pour la remise des prix, les classes suivantes seront regroupées.

Les Classes R2J–FR2.

Les Classes R4–N4

Note : En cas d'ex-æquo, les temps réalisés dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents. Dans le cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé entre les concurrents concernés.

Les chèques seront envoyés, sous huit jours, à l'adresse du pilote mentionné sur le bulletin d'engagement.

La remise des prix de déroulera le dimanche 30 octobre, 1 heure après le classement officiel définitif - Salle des fêtes Frédéric Mistral à Sarrians

Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation F.F.S.A.